

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE SPORTS POUR  
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2021**

**TABLE DES MATIÈRES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA	10



**PARKER PRINS LEBANO**  
**Chartered Professional Accountants**  
Professional Corporation

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de :

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales normes comptables.

À notre avis, section à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire des produits de dons et de collecte de fonds à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et collectes de fonds comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

**Observation**

L'information supplémentaire présentée à la page 10 est tirée des documents comptables et autres éléments probants ayant servi à préparer les états financiers. Cette information est présentée à titre d'information complémentaire, ne constitue pas une partie exigée des états financiers et est marquée en tant que non vérifiée. La direction assume la responsabilité à son égard.

**Autre point**

Les répercussions économiques négatives de la pandémie de la COVID-19 causent énormément d'incertitude. Une baisse significative de ses produits conjugué à l'incapacité de l'association de réduire ses charges risque d'avoir un impact négatif significatif sur ses résultats d'exploitation, la direction soutient qu'elle pourra ajusté les charges de l'organisation, afin de minimiser les impacts négatifs sur les résultats. Les présents états financiers ne reflètent aucun ajustement ou de provision découlant de ces répercussions potentielles.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant,

questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebrano Comptables professionnels agréés Société professionnelle  
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)  
le 29 juillet 2021

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	454 616 \$	273 919 \$
Comptes débiteurs	12 908	19 700
TPS/TVH à recevoir	<u>50 460</u>	<u>50 211</u>
	517 984	343 830
IMMOBILISATIONS (note 3)	54 264	2 758
FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 7 et 8)	<u>293 902</u>	<u>291 843</u>
	<u><u>866 150 \$</u></u>	<u><u>638 431 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	14 766 \$	13 412 \$
Sommes à remettre à l'état	8 145	7 779
Produits reportés	<u>5 250</u>	<u>10 500</u>
	<u>28 161</u>	<u>31 691</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	54 264	2 758
NON AFFECTÉS	489 823	312 139
AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020 (note 7)	155 280	154 186
AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 8)	<u>138 622</u>	<u>137 657</u>
	<u>837 989</u>	<u>606 740</u>
	<u><u>866 150 \$</u></u>	<u><u>638 431 \$</u></u>

Au nom du conseil:

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	Affectés à aux Jeux paralympiques de Tokyo de 2020	Affectés à la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	2021 Total	2020 Total
<b>ACTIF NET</b>						
<b>AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	154 186 \$	137 657 \$	2 758 \$	312 139 \$	606 740 \$	565 653 \$
Excédent des produits sur les charges	1 094	965	-	229 190	231 249	41 087
Amortissement	-	-	(10 063)	10 063	-	-
Achat d'immobilisations, net	-	-	61 569	(61 569)	-	-
<b>ACTIF NET</b>						
<b>À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	155 280 \$	138 622 \$	54 264 \$	489 823 \$	837 989 \$	606 740 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS</b>		
Sport Canada (note 2)	760 475 \$	616 900 \$
Collecte de fonds	695 542	706 208
Évaluations des athlètes	7 875	39 347
Droits d'adhésion	409	257
Autres subventions	22 828	6 800
Intérêts et autres produits	<u>37 088</u>	<u>32 782</u>
	<u>1 524 217</u>	<u>1 402 294</u>
<b>CHARGES</b>		
Gouvernance et leadership (note 6)	377 593	310 033
Communications et marketing (note 6)	21 633	21 005
Boccia et paralysie cérébrale/Participation et performance	106 650	86 691
Haute performance du Boccia (note 6)	324 961	477 662
Financement et partenariats	396 131	399 816
Sport sécuritaire (note 6)	<u>66 000</u>	<u>66 000</u>
	<u>1 292 968</u>	<u>1 361 207</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>231 249 \$</u></u>	<u><u>41 087 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	231 249 \$	41 087 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	<u>10 063</u>	<u>1 182</u>
	241 312	42 269
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	6 792	23 071
TPS/TVH à recevoir	(249)	8 799
Frais payés d'avance	-	74 619
Comptes créditeurs et charges à payer	1 354	(19 648)
Sommes à remettre à l'état	366	573
Produits reportés	<u>(5 250)</u>	<u>(7 312)</u>
	244 325	122 371
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisation	<u>(61 569)</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	182 756	122 371
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>565 762</u>	<u>443 391</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>748 518 \$</u></u>	<u><u>565 762 \$</u></u>
La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	454 616 \$	273 919 \$
Placements à usage restreint (notes 7 et 8)	<u>293 902</u>	<u>291 843</u>
	<u><u>748 518 \$</u></u>	<u><u>565 762 \$</u></u>

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

---

### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. En collaboration avec ses partenaires, l'association s'efforce de faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique, tout en menant, développant et favorisant l'essor local du boccia dans le but de former des champions du monde et paralympiques.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30 %. L'année de l'acquisition, elles sont amorties au demi taux, soit 15 %.

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### SUBVENTIONS DE SPORT CANADA

Les subventions reçues de Sport Canada doivent être utilisées selon les termes et conditions spécifiés dans l'entente de subvention. Les charges financées par ces subventions sont assujetties à une révision par Sport Canada. Dans l'éventualité où ces charges feraient l'objet d'un redressement, elles devraient être remboursées à Sport Canada. Les ajustements sont alors comptabilisés dans l'exercice au cours duquel Sport Canada réclame le remboursement de ces charges.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toute partie de subvention qui n'est pas utilisée aux fins prévues est remboursée au gouvernement fédéral.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.



**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)  
31 MARS 2021

**3. IMMOBILISATIONS**

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	68 755 \$	53 140 \$	15 615 \$
Équipement sportif	61 998	23 349	38 649
	<u>130 753 \$</u>	<u>76 489 \$</u>	<u>54 264 \$</u>
			<u>2 758 \$</u>

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers de l'Association comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les sommes à remettre à l'état. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier (risque de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre) important d'écoulant d'instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers est équivalente à leur juste valeur.

**5. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Association est liée par un bail pour la location de ses espace. Les paiements minimaux pour les trois prochaines années seront les suivants :

2022	25 188 \$
2023	25 188
2024	14 693

**6. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES**

Les charges afférents aux salaires et aux charges sociales ont été ventilées comme suit :

	2021	2020
Gouvernance et leadership	195 102 \$	186 465 \$
Communications et marketing	2 905	5 940
Haute performance du Boccia	148 635	139 960
Sport sécuritaire	7 946	14 976
	<u>354 588 \$</u>	<u>347 341 \$</u>

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

LE 31 MARS 2021

---

## 7. ACTIFS NETS AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une somme de 150 000 \$ à la préparation de l'équipe paralympiques des Jeux de Tokyo 2020. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents aux services scientifiques sportifs, à l'encadrement, aux compétitions, à l'entraînement, aux équipements ainsi qu'à la recherche et au développement.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2021, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 155 280 \$ (en 2020, encaisse de 154 186 \$) portant intérêt au taux annuel de 0,30 % et venant à échéance en juin 2021.

## 8. ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Le conseil d'administration de l'Association a affectée une somme de 150 000 \$ à la réalisation de sa mission première, à savoir la participation d'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables à un sport ou une activité physique. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents à la programmation, aux partenariats, aux communications et marketing ainsi qu'aux projets de recherche.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2021, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant de 138 622 \$ (en 2020, encaisse de 137 657 \$) portant intérêt au taux annuel de 0,30 % et venant à échéance en juin 2021.

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA**

**31 MARS 2021**

(non audité)

---

	<u>Total</u>
<b>PRODUITS</b>	
Administration générale	29 500 \$
Gouvernance	12 500
Salaires, honoraires charges et charges sociales	131 750
Salaires et développement professionnel des entraîneurs	24 250
Programmes de l'équipe nationale	11 000
Langues officielles	10 000
Fonctionnement et programmation	50 000
Excellence accrue	276 500
Initiatives de la prochaine génération	13 750
L'équité des genres dans le sport et le sport sécuritaire	66 000
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	<u>135 225</u>
	<u>760 475</u>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	94 923
Gouvernance	41 059
Salaires, charges et avantages sociaux	146 488
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	24 250
Programmes de l'équipe nationale	11 000
Langues officielles	14 865
Fonctionnement et programmation	125 448
Excellence accrue	282 322
Initiatives de la prochaine génération	13 750
L'équité des genres dans le sport et le sport sécuritaire	66 000
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	<u>135 225</u>
	<u>955 330 \$</u>